



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À GENÈVE**

**NOTE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS  
ET PERSPECTIVE POUR LA MC9  
NOVEMBRE 2013 - GENEVE**

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS ET PERSPECTIVE POUR LA MC9

### Contexte de la MC9 :

Au sein de l'OMC les négociations s'articulent autour des intérêts de Pays dit développés - qui globalement ont une économie en récession - et des intérêts des Pays dit en voie de développement, moins affectés par la crise financière. En d'autre terme, il s'agit de négociations commerciales entre deux catégories de pays qui véhiculent des intérêts opposés voir conflictuelle.

Les négociations commerciales se déroulent dans un contexte international tendu, la crise économique globale se manifeste par la baisse du volume et de la valeur des échanges internationaux, les pays industrialisés sont concentré sur la gestion des conséquences de la crise financières, alors que d'autres pays cherchent voies et moyens de s'étendre sur le marché mondiale.

2001-2013 : après plus de dix ans de négociations, l'agenda de Doha est aujourd'hui à un point de rupture

La 9ème Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Bali, du 6 au 3 décembre 2013) intervient dans un contexte marqué par le blocage qui prévaut sur le Cycle de Doha lancé en 2001 et dont la conclusion était initialement prévue en 2005. Toujours dans l'impasse en raison des divergences entre les parties sur certaines questions notamment l'accès aux marchés des pays développés, et les préoccupations des pays en développement, qui étaient pourtant censées être le pilier central du Cycle. L'évolution du PDD montre que les pays industrialisés demeurent en mesure de réorienter la négociation vers des considérations strictement commerciales. Il est à craindre que l'absence de progrès affecte la crédibilité de l'OMC, traduise la **crise** du système **commercial** multilatéral et entraîne l'essor d'accord commercial bilatéral, régional et plurilatéral.

Le leitmotiv des membres, l'ambiance générale au sein des enseignes de négociation reste propice à la recherche d'un consensus, un juste équilibre pour les 3 sujets à l'ordre du jour pour la MC9. La ministérielle de Bali sera déterminante pour la suite à donner au cycle de Doha. Les membres sont conscient que la dimension de développer doit être remise au centre des préoccupations, qu'il faut mettre les impératifs de développement avant les logiques purement mercantilistes.

### Paquet pour Bali :

Conscient de la très grande difficulté et la complexité d'aboutir à un accord basé sur le principe d'engagement unique, les membres souhaitent démontrer que le cycle de Doha n'est pas dans une impasse et qu'il existe d'autre issue pour faire avancer les négociations.

Pour faire avancer les négociations du cycle de Doha, les membres ont fait abstraction du principe d'engagement unique et ont décidé d'aboutir à des résultats sur les sujets qui ont connu une avancé et sur lesquels les membres ont trouvé des points de convergence.

Les membres tentent toujours de trouver un accord sur les éléments suivants :

#### **Facilitation des Echanges : domaine de prédilection**

Les discussions pour aboutir à un accord sont rigides. D'une part nous avons la préoccupation des pays en voie de développement sur la capacité technique et financière pour mettre en œuvre les mesures d'un tel accord. Ils exigent une certaine flexibilité quant à la mise en œuvre de l'accord et un cadre qui leur permettraient d'acquérir les capacités adéquat leur permettant d'honorer leurs obligations.

#### **Agriculture : absence de consensus**

## Questions liées au développement

Sur cette question, les Membres ont accepté les propositions des PMA sur les règles d'origine préférentielles et sur la mise en œuvre effective de la dérogation concernant les services pour les PMA. Les travaux se poursuivent sur le traitement en franchise de droits et sans contingent pour les PMA. Les Membres tiennent également des consultations sur un mécanisme de surveillance concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement au titre des Accords de l'OMC.

D'autres propositions également sur la table pour Bali comprennent :

Proposition du G-33 concernant l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire. Les membres ont trouvé, ces derniers jours une ligne d'entente avec le groupe de 33 pays fortement influencé par l'Inde. Leur proposition a obtenu une concession majeure. Ils pourront constituer des stocks de produits de première nécessité afin de gérer une éventuelle crise alimentaire dans leur pays

Propositions du G-20 sur la concurrence à l'exportation et l'administration des contingents tarifaires, Ces contingents permettent à un pays donné de pouvoir exporter vers un pays tiers un certain tonnage de marchandise sans droits de douane.

Les mesures liées au besoin de développement des PMA ne sont en pas en reste avec la proposition d'un « Paquet des PMA pour Bali. »

---

## STATUT DU PAQUET PMA

Les PMA réitèrent leur Paquet de la MC8. Leur position n'a pas connu de modification significatif depuis 2011. Les PMA ont exposé dans le document **TN/C/W/63** des propositions en vue de la mise en œuvre de la décision relative à l'accès en franchise de droits et sans contingents, prise par les Membres lors de la Conférence Ministérielle de Hong Kong de 2005, de l'adoption de critères pour des règles d'origine préférentielles simples et flexibles qui accroîtraient les exportations en provenance des PMA, et fait une présentation dans le domaine du coton, en couvrant les aspects à la fois commerce et développement et une présentation pour rendre opérationnelle la dérogation sur les services en faveur des PMA.

Dans l'esprit des négociations liées au paquet de Bali, les questions concernant les PMA restent une priorité dans l'agenda de la MC9. La 9ème conférence ministérielle de l'OMC doit servir de plate-forme pour rappeler aux Etats Membres leurs engagements. Trois questions principales seront les indicateurs de la prise en compte des intérêts des PMA.

### L'accès aux marchés :

Réaliser en temps opportun la mise en œuvre de l'accès aux marchés en franchise de droits de douane et sans contingents, en conformité avec la Déclaration de Hong Kong. La Conférence ministérielle de Hong Kong avait en effet convenu d'octroyer au moins 97 pourcent d'accès aux marchés en franchise de droits et de contingents aux produits originaires des PMA. Toutefois les résultats obtenus sont bien en deçà des attentes des PMA au regard de la possibilité offerte aux pays d'exclure les produits à viser, et de décider des pays qui en bénéficieraient. Les produits des PMA soumis à des restrictions d'exportation et les 3 pourcent de lignes tarifaires exclues peuvent en réalité couvrir une grande part des exportations les plus précieuses des PMA. La décision crée un très mauvais précédent. Les exportations des PMA sont fortement concentrées et limitées à un petit nombre de lignes tarifaires. En conséquence, l'exclusion d'un produit pour lequel un PMA est compétitif sape les perspectives de développement du pays affecté, ainsi que sa capacité à sortir par ses propres moyens de la catégorie des PMA.

## **Les Règles d'origines :**

Les règles d'origine sont cruciales pour un accès aux marchés effectif pour les PMA. Selon la CNUCED, les « règles d'origine » qui s'appliquent aux produits importés des PMA à des conditions préférentielles sont la principale raison des faibles niveaux d'utilisation des préférences. A Hong Kong, il a été convenu que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations des PMA devraient être transparentes et simples et devraient contribuer à faciliter l'accès aux marchés. Bien que certains pays aient révisé leurs règles d'origine préférentielles, il reste beaucoup à faire.

## **La question du coton :**

En 2004, le Conseil général de l'OMC avait convenu que la question du coton devait être traitée de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture. A cet égard les membres avaient décidé à Hong Kong, d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton par les pays développés d'ici 2006. Les membres ont également convenu que les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et de contingents aux exportations de coton en provenance des PMA dès le commencement de la période de mise en œuvre.

Mais jusque là rien n'est effectif. La question du coton reste au cœur des discussions et devrait être traitée à Bali dans le cadre d'un paquet convenu.

## **Mise en œuvre de la dérogation sur les services**

Lors de la dernière conférence ministérielle en 2011, les membres ont adopté la toute première dérogation sur les services dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), leur permettant d'octroyer un accès au marché préférentiel aux services et fournisseurs de services des PMA. Il s'agissait d'une avancée importante dans le système commercial multilatéral pour aider les PMA à s'assurer une part importante du commerce mondial des services, à un moment où le secteur des services enregistre une croissance continue.

-----  
Le paquet de Bali devrait couvrir de manière exhaustive les propositions des PMA, ainsi que les propositions de l'Inde traitant des préoccupations de sécurité alimentaire dans l'agriculture. L'Accord sur la facilitation des échanges ne devrait pas être acceptée, à moins qu'il n'y ait un équilibre entre les engagements de la Section une et de la Section deux concernant la constitution de capacité et qu'il ne donne au PMA une marge d'action suffisante.

Pour la dernière ligne droite avant la MC9, les membres continuent de faire des efforts substantiels en vue de la conclusion rapide et fructueuse du Cycle de Doha, avec des résultats ambitieux, généraux, équilibrés et axés sur le développement.